



# Vivre à

# Saint Pardoux La Croisille

Bulletin municipal, octobre 2021

En janvier dernier nous avons été tous sollicités pour participer à une consultation concernant notre opinion sur l'implantation de 2 éoliennes sur des terrains communaux. La majorité du conseil municipal était favorable à ce projet, nous avons toutefois préféré lancer cette consultation pour prendre en compte l'avis de chacun dans notre commune. Le résultat de la consultation était clair, 58 % des habitants rejettent l'idée de voir s'élever ces machines imposantes sur le territoire communal. Le conseil municipal a donc légitimement décidé de ne pas donner suite à ce projet.

Aujourd'hui, nous pouvons être tous satisfaits que le conseil municipal ait choisi cette voie de la consultation pour une expression libre de chacune et chacun. A chaque fois que ce sera nécessaire pour une décision de cette importance, il faudra le refaire. L'exercice de la démocratie représentative permet aux élus d'expédier les affaires courantes en les gérant au plus près de l'intérêt général. Quant aux projets de plus grande envergure nous pensons qu'ils doivent être discutés et confrontés aux électeurs afin d'avoir l'assentiment d'une majorité pour les mettre en œuvre.

Suite à cette première expérience, le conseil municipal s'est engagé à organiser une consultation d'initiative citoyenne à la demande écrite d'au moins 25 personnes de la liste établie en janvier dernier. Cette consultation devra porter sur des questions communales dont la compétence relève du conseil municipal et que ce dernier devra valider.

Nous sommes nombreux à nous inquiéter de l'avenir du bâtiment du « Beau site ». C'est pourquoi devant les dégradations importantes du bâtiment et de ses alentours nous avons lancé une procédure d'abandon manifeste, prévue par le Code général des collectivités territoriales, à l'encontre de la SCI Les Chaux Hautes, propriétaire, pour défaut d'entretien des bâtiments et de leurs abords. Devant leur immobilisme et l'absence de travaux, nous avons poursuivi la procédure définitive qui permet à une municipalité d'exproprier des propriétaires, en cas d'abandon de leur bien dans le périmètre d'agglomération de la commune, pour y réaliser un projet collectif. Les modalités de transfert de propriété des immeubles ou de droits réels immobiliers et d'indemnisation des propriétaires sont régies par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Une telle acquisition permettrait de créer des logements locatifs pour accueillir des familles et des personnes âgées isolées, et des espaces collectifs de réunion ou de travail pour des professionnels ou des associations. Il serait possible aussi d'envisager la création d'un accueil de loisir sans hébergement (un centre de loisirs) qui manque pour les jeunes du sud-est de Tulle agglomération, avec des activités de pleine nature complémentaires au centre de la base nautique de Marcillac.

Le dossier de « Déclaration d'Utilité Publique simplifiée » peut être consulté en mairie en format papier ou téléchargé sur le site de la mairie : [mairie-splc.fr](http://mairie-splc.fr) (en bas à droite de la page d'accueil). S'il voit le jour, ce projet pèsera lourdement sur les budgets communaux des prochaines années et l'assentiment d'une majorité d'habitants est nécessaire pour la réalisation de ce projet ambitieux. La SCI les Chaux Hautes a requis auprès du tribunal administratif de Limoges une annulation de notre procédure et nous avons dû demander à un avocat de nous représenter auprès de cette juridiction pour défendre le bien fondé de nos délibérations.

Les restrictions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser pendant l'été une réunion publique pour en parler collectivement, je vous propose, dans un premier temps de donner votre sentiment sur ce projet par voie postale, par mail, par rencontre avec les élus à leur permanence du samedi matin... en attendant de pouvoir nous réunir, pour en parler ensemble et arrêter les procédures si une majorité en décide ainsi.

D. Albaret

## Chemin de randonnée



Suite à la volonté du conseil municipal de recréer des chemins de randonnées, le premier chemin «Randonnée bleue du Doustre »\* est ouvert depuis le 17 juillet. La création de ce chemin a démarré en février : conception, choix du balisage, création des bornes directionnelles et rédaction des points patrimoine. Les bornes de balisage numérotées permettent soit de faire entièrement le circuit en suivant l'ordre des bornes ou partiellement en adaptant le circuit à sa convenance.

Pour que ce chemin soit accessible, il a fallu couper, dégager, nettoyer une partie de la végétation. Ce qui a été réalisé bénévolement avec des habitants de la commune le samedi 10 avril.



Suite à cette première étape, nous souhaiterions créer un groupe de volontaires afin :

- d'entretenir le chemin (débroussaillage sur certaines portions au cours de l'année, suivi du balisage...)
- de poursuivre le projet avec l'ouverture d'un deuxième chemin sur la partie ouest de la commune
- d'apporter des idées

Les personnes souhaitant rejoindre le groupe peuvent téléphoner ou envoyer un mail à la commune.

\* Le circuit est téléchargeable sur le site de la commune sous le thème « Tourisme »



## Une bibliothèque près de chez vous

Elle se trouve dans le bureau de poste, elle comprend un fonds de livres appartenant à la commune mais surtout des ouvrages provenant de la bibliothèque départementale. Beaucoup de romans du terroir qui plaisent aux lecteurs de St Pardoux, quelques documents, bandes dessinées, policiers, des livres à large vision et des albums jeunesse. Chaque premier lundi du mois, une navette apporte de nouveaux livres qui ont été commandés et une fois par an (en novembre

cette année) le bibliobus vient et le stock est entièrement renouvelé.

L'inscription est gratuite, Nadine, notre postière, gère les prêts.

Si vous souhaitez un ouvrage ou un auteur en particulier, **il suffit de le dire à Nadine et s'il se trouve à la bibliothèque départementale, il sera commandé.**

## Margaux Tintignac, conseillère numérique

Dans un avenir proche, toutes les formalités administratives devront être effectuées par Internet. Pour venir en aide aux habitants qui ne maîtrisent pas bien l'outil numérique, six communes ont choisi de s'associer pour créer un poste de conseillère numérique avec l'aide de l'État. C'est un service entièrement gratuit pour les habitants.

Margaux est présente à Saint Pardoux le lundi sur rendez-vous, et le mardi de 9 h à 12 h 30 en permanence.

Elle peut vous aider dans tous les usages quotidiens du numérique (messagerie, réseaux sociaux, installation de logiciels...), vous accompagner dans la réalisation de démarches administratives (déclaration d'impôts, carte grise, papier d'identité, recherche d'emploi...). Elle n'intervient pas dans le dépannage informatique mais peut vous aider à mieux maîtriser l'ordinateur ou le smartphone.

Si vous souhaitez travailler sur votre ordinateur, elle intervient à domicile, si vous n'avez pas de matériel mais que vous devez effectuer une démarche par Internet, prenez rendez-vous, elle effectuera la démarche sur l'ordinateur qui lui est attribué. Toutes les règles de confidentialité seront respectées, la conseillère étant tenue au secret professionnel.

N'hésitez pas à la contacter pour toute question, elle vous conseillera et vous donnera les renseignements nécessaires.

Margaux Tintignac : 06 47 57 42 65  
Mairie : 05 55 27 79 94



# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Mairie :** Tél : 05 55 27 79 94  
courriel : mairie-splc@orange.fr  
site : http://mairie-splc.fr

**Horaire d'ouverture de la mairie :**  
Mardi et Vendredi : 9h-12h/14h-17h  
Mercredi et jeudi : 9h-12h

**Permanence des élus :**  
Samedi : 10h-12h

**Agence postale et bibliothèque :**  
Tél : 05 44 40 65 03  
du lundi au vendredi : 9h-11h 45  
samedi : 10h-12h

**Déchetterie :** Tél : 06 78 62 92 09  
Mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h  
Samedi : 9h-12h / 14h-18h.

## Agenda :

Prochain conseil municipal :  
jeudi 28 octobre.

Soirée «**soupes partie**» au profit du  
Téléthon organisée par l'Amicale Laïque  
samedi 20 novembre à 19h30  
salle François Miginiac.

## Curieux monuments

Inaugurés le 14 juillet, les curieux monuments ont pris place dans le bourg pour cet été. Quatre artistes les ont imaginés et créés: Céline Diez, Zoé Chantre, Jean Pierre Larroche et Marc Sollogoub. De nombreux visiteurs les ont parcourus et ont inscrit dans le livre d'or des commentaires dithyrambiques pour l'inventivité des artistes qui ont conçu ces monuments éphémères.



Zoé Chantre a réalisé une douzaine de vidéos avec des habitants qui racontent leurs exploits personnels



Chaque monument est inauguré.



Les enfants de l'école chantent l'école de leurs rêves



Plus de 200 repas ont été servis par l'Amicale Laïque.



Un gâteau géant représente le beau site, la piscine et le jardin en bonbons. Ils sont partagés sur quelques notes d'accordéon de George Dumas.



Le monument aux vivants à côté du monument aux morts rappelle que nos anciens sont morts pour que nous soyons vivants.



Sur le barrage un ensemble de musiciens joue au bord de l'eau.



Les élèves des écoles de Clergoux et Saint Pardoux visitent le monument aux champignons jeudi 8 octobre.

## Etat civil

**Ils nous ont quittés :**  
Béatrice HACQUARD décédée le 29/09/2021.  
Paulette ROUBERTOU décédée le 13/09/2021.  
Jean MAROUBY décédé le 13 septembre 2021.  
Henri MANAUD décédé le 10 septembre 2021.  
Jean Henri TOURETTE décédé le 28 avril 2021.  
Annie CLAIR vve MARLIAT décédée le 12 avril 2021.  
Marie-Ange WAWRZYNIAK épouse ARCELIN décédé le 07 avril 2021  
Marie Gabrielle LAFONT vve LISSAJOUX décédée le 14 février 2021.  
Andrée Francine ETEFFE épouse DELZONGLE décédée le 13 septembre 2021.

**Mariage :**  
Claire GARSONNAT et  
Stéphane SCHWARTZ le 10/12/2020.

**Arrivée des nouveaux habitants :**  
Alban LESSINGER au Theillot.  
Joselyne BERTON au bourg.  
Élodie et Vincent ROMANO au Noger.  
Aude HENRY et Anthony DEREGNAUCOURT au Noger.  
Fabienne et Marc PIEPERS à Mensac.

## Les travaux réalisés cette année.

### Dans la salle de classe :

Le 2 septembre la rentrée s'est faite dans la nouvelle salle de classe. Les travaux consistaient à remplacer le plancher en bois par une dalle en béton isolée réalisée par l'entreprise Bouyges de Saint Pardoux. Fini les cales sous les tables pour rétablir la pente du sol ! L'entreprise Bachellerie de Clergoux a modifié les réseaux d'eau et de chauffage. L'entreprise Planche de Clergoux a refait l'électricité et l'éclairage remplacé par des LED. Et enfin, l'entreprise Goursat a isolé les 4 murs, abaissé le plafond et repeint l'ensemble.

Nous voulions que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions et que les travaux soient terminés fin août afin de pouvoir réorganiser la classe avant que les enfants ne réintègrent les lieux. Les travaux se sont achevés le 20 août. L'institutrice a envoyé un mail au conseil municipal pour dire combien les enfants étaient agréablement surpris et ravis de voir les couleurs qu'ils avaient eux mêmes choisies au mois de juin dernier, sur les murs et le sol le jour de la rentrée. C'est dans une classe totalement isolée et rénover que les 18 élèves ont commencé cette nouvelle année scolaire.

Par ailleurs, dix tablettes numériques ont été acquises avec le programme « école numérique » lancé par le ministère de l'éducation.



## Un fleurissement du bourg soigné.

Cette année un effort particulier a été mis sur le fleurissement du bourg. C'est Nathalie Bécot qui assure la garderie du midi après la cantine et celle du soir en attente du bus scolaire, avec les enfants de l'école qui ont œuvré. Ils ont repiqué les plantes, et en ont pris soin pour le plaisir de tous. Qu'ils en soient remerciés.



### Éclairage public

Les commandes de l'éclairage public ont toutes été changées et équipées d'horloges astronomiques.

### Réfection des routes :

Les routes du Theil et des portions de celle de Charles bas ont été refaites par Tulle Agglo cette année. L'entreprise TP Eyrein doit boucher les trous et mettre des rustines sur les autres voies communales.

## Instance de Coordination de l'Autonomie (I.C.A.) Action pour la lutte contre l'isolement recherche des bénévoles Réseau BAVARD'AGE

L'I.C.A., Canton de Sainte Fortunade, Secteur de La Roche Canillac intervient sur les communes de Champagnac, Clergoux, Espagnac, Gros Chastang, Gumont, La Roche, Marcillac la Croisille, Saint Pardoux et Saint Paul. Si vous disposez de quelques heures de libre tous les quinze jours, vous pouvez vous proposer pour réaliser des visites de courtoisie (bavardage) auprès de personnes isolées. Renseignements auprès de l'I.C.A. : Tél : 05 55 27 83 02 / 06 74 62 16 07 ; email : icglarochecanillac@orange.fr